

Missions

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement)

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation

Protéger le patrimoine

Préserver le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages : voilà une mission bien naturelle pour les Parcs. Surtout lorsque l'on sait qu'ils concentrent 18.9 % des sites Natura 2000, 37 % des zones boisées, les Parcs souvent gestionnaires, représentent plus de la moitié de la surface terrestre des réserves naturelles nationales (6 des 10 réserves de biosphère françaises).

Chacun des Parcs possède un service consacré à l'environnement et met en place des programmes de recherches scientifiques, des mesures de protection de la faune, de la flore et des paysages. Les Parcs luttent également contre les pollutions, qu'elles soient de l'eau ou de l'air et s'engagent avant tout sur le changement climatique. Côté patrimoine culturel, il s'agit surtout de le faire vivre. Par des expositions, des musées, des circuits de découverte, des animations, des spectacles...

Contribuer à la vie locale

Dans un Parc, tout le monde doit s'épanouir, la nature comme les populations. C'est dans cette logique que les Parcs inventent un urbanisme soucieux aussi bien de l'environnement que du maintien de l'habitat dans un cadre de vie préservé. Pour les Parcs péri-urbains, cet équilibre est précaire et les actions pour le maintenir tout en assurant une mixité sociale sont nombreuses. Aussi, les Parcs aiment partager leur projet. Ils organisent des sorties découverte, développent des programmes d'éducation à l'environnement, organisent des activités culturelles et éditent brochures et documents. La plupart des Parcs ont un journal qu'ils adressent aux habitants. Enfin, les Parcs sont ouverts vers l'extérieur : ils accueillent de nombreux visiteurs.

Encourager l'activité économique

Pour les Parcs, c'est une mission reconnue tardivement mais fortement ancrée aujourd'hui. Le développement économique et social leur a été officiellement confié par un décret en 1993 (même si, sur le terrain, des actions étaient déjà engagées). Aujourd'hui, les Parcs doivent vivre et faire vivre. Rien à voir avec des espaces sous cloche. Avec 320 000 entreprises (7 % du tissu économique français), 730 000 salariés (3 % de l'effectif salarié national), les Parcs sont directement concernés par les enjeux de renouvellement du tissu économique. Mais sur ces territoires, tout n'est pas permis. On privilégie les activités économiques respectueuses de l'environnement. Celles qui valorisent les ressources naturelles et humaines. Le tourisme vert, la vente à la ferme, l'agriculture bio ou raisonnée, les nouvelles technologies et les savoir-faire locaux par exemple. On y expérimente la transition écologique avec des systèmes de déplacement, de chauffage ou de production énergétiques alternatifs.

Devoir d'innovation

Depuis leur origine, les Parcs jouissent d'une immense liberté. Ils ont toute latitude de tester et d'expérimenter. Et ne s'en privent pas. Les Parcs s'engagent dans des expériences pilotes, dans des projets européens... C'est pour cela que l'on trouve dans les Parcs des projets audacieux, parfois inattendus. La plupart du temps, ces actions sont évaluées et réajustées en fonction des observations recueillies.